



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/341
Programmation de divers travaux de proximité - année 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Chaque année, le conseil municipal approuve un programme annuel d'opérations de proximité touchant aux aménagements hors voirie, des cimetières, aires de jeux et postes de secours des plages.

Ces travaux visent à répondre à une volonté :

- De répondre aux attentes de la population ;
- De sécurisation et d'amélioration des espaces publics ;
- D'amélioration du cadre de vie de la population ;
- De garantir la sécurité de la population ;

Ils s'appuient sur trois catégories d'interventions :

- Des opérations à l'aménagement et à la sécurisation des cimetières communaux ;
- Des opérations de création et de réhabilitation d'aires de jeux ;
- Des opérations de création et de réhabilitation des postes de secours ;

Le tableau ci-après présente les différentes opérations envisagées pour un budget prévisionnel d'un total de 400 000€ HT :

Travaux d'aménagement et de sécurisation des cimetières communaux

Programmation	Montants HT
Réalisation d'une allée supplémentaire pour concessions « en portefeuilles » - Cimetière de Saint Antoine Il s'agit d'un mur grillagé qui permettra la création de plusieurs concessions.	40 000 €
Réalisation d'un jardin du souvenir - Cimetière de Saint Antoine Il s'agit d'une obligation légale qui permettra la dispersion des cendres de défunts.	30 000 €
Mur de soutènement pour la création de nouvelles concessions - Cimetière de Saint Antoine Cette création va permettre l'exploitation de terrain pour de nouvelles concessions.	130 000 €
TOTAL	200 000 €

Travaux d'aménagement et de rénovation des aires de jeux et postes de secours des plages

Programmation	Montants HT
Aires de jeux	
Rénovation des installations de l'aire de jeux du « Jardin Elisa ». Rénovation intégrale de l'aire de jeux actuelle (2004) avec des matériaux plus durables incluant entre 75% et 100 % de matériaux recyclés.	56 000 €
Rénovation des installations de l'aire de jeux de la résidence des îles. Complément de rénovation de l'aire actuelle (2004) avec des installations dédiées à la tranche d'âge 3-7 ans.	20 000 €
Mise en sécurité et complément d'équipement de l'aire de sports du Loretto. Sécurisation (fermeture et barrière) du terrain multisport réhabilité en 2019 et installation de paniers de basket.	10 000 €
Divers travaux d'urgences et de mise en sécurité sur les aires de jeux.	10 500 €
Postes de secours des plages	
Réhabilitation du poste de la plage « Terre Sacrée » Intégration paysagère avec habillage bois du poste, de l'accès PMR et de la zone de surveillance.	84 000 €
Réhabilitation partielle du poste de la « plage Marinella » Intégration paysagère avec habillage bois du poste.	12 000 €
Divers travaux sur les postes de secours, dont signalétique Terre Sacrée, Marinella, Trottel	7 500 €
TOTAL	200 000 €

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

	Montant de l'opération € (HT)	% de participation
Collectivité de Corse. Dotation quinquennale	160 000	40%
Ville d'Ajaccio	240 000	60%
TOTAL	400 000	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le programme « divers travaux de proximité - année 2021 » ;
- D'approuver le plan de financement correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de la Collectivité de Corse.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

APPROUVE

le programme « divers travaux de proximité - année 2021 »

APPROUVE

le plan de financement correspondant ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de la collectivité de corse pour les opérations qui n'avaient pas déjà été adoptées par le conseil municipal ;

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marcangeli', written over the official stamp.